

Déposé le 25/06/2025

**Pour l'Enseignement,  
l'Éducation, la Recherche,  
la Culture en Corrèze**

Bulletin trimestriel de la  
section Corrèze de la  
Fédération Syndicale  
Unitaire

ISSN : 1259 – 3060.  
CPPAP : 0725 S 07414.  
Dépôt légal : à parution

Directrice de publication :  
Nathalie Ribière

## Sommaire :

- P.1 : Edito
- P.2-3 : Formation initiale des professeurs
- P.4-5 : Urgence pour le second degré
- P.6 : Protection de l'enfance il y a urgence
- P.7 : Le ministère de la justice cache les faits pour nourrir le populisme pénal
- P.8 : Terminale professionnelle : quel bilan à mi parcours Y ?
- P.9 : Pour la défense des opérateurs de l'Éducation Nationale
- P.9 : Par son soutien au projet de loi Duplomb, A.Genevard fait fi de la santé humaine comme de l'environnement !
- P.10 : Les infirmières on y tient on les retient
- P.11 : Gymna score : le SNEP-FSU mène l'enquête
- P.12 : AESH un vrai métier un vrai statut



C'est la sidération et la douleur qui frappent encore une fois toute la communauté éducative à la suite du meurtre de notre collègue assistante d'éducation, Mélanie Grapinet, le 10 juin dans son collège de Nogent (Haute-Marne). La FSU a eu à cœur d'organiser, dans un cadre intersyndical, des rassemblements pour lui rendre hommage. Mais après le silence et la sidération, il est temps d'exiger que cela ne se reproduise plus. C'est la question de la santé mentale des jeunes qu'il faut traiter en priorité.

Les équipes pluri-professionnelles présentes dans les établissements doivent être renforcées, comme l'affirmaient infirmières et infirmiers scolaires du SNICS le 10 juin dernier (page 10). Le délabrement de l'aide sociale à l'enfance appelle des réponses urgentes que détaille la FSU territoriale (page 6). Le gouvernement flatte le populisme pénal (page 7) mais les réponses sécuritaires sont hors sol et inefficaces. Partout dans le pays les organismes de soins mentaux sont à l'agonie.

A la FSU, nous continuons donc d'affirmer que le gouvernement, minoritaire et illégitime, doit renoncer à son projet : couper 40 milliards

d'euros dans la dépense publique. Dans son viseur : les fonctionnaires, les retraités, les Services Publics et ses usagers, la Sécurité Sociale et ses bénéficiaires. Jamais les actionnaires dont les dividendes continuent de battre des records. Jamais les grands groupes qui bénéficient toujours de milliards d'exonérations fiscales et sociales sans aucune contrepartie. Fermetures d'écoles, de classes, de lits, de postes, de services se préparent dès aujourd'hui. En Corrèze par exemple, le conseil départemental prévoirait des suppressions massives de postes à Corrèze habitat ou la fin de l'accueil physique en journée par des agents dans les collèges.

Face à cette austérité XXL qui se profile, et alors que les conflits meurtriers s'étendent dans le monde, seule la mobilisation de toutes et tous peut porter ses fruits afin d'imposer une autre répartition des richesses et un autre modèle de société plus juste, humaniste et solidaire, attaché à la paix. La FSU de Corrèze y prendra toute sa part.

■ Nathalie Ribière et Séverin Geffroy  
Co-secrétaires départementaux

Neuf mois après l'annonce de l'abandon de la réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants et CPE, dans des conditions inacceptables, le ministère de l'Éducation nationale a relancé le chantier et acté **seul** une nouvelle architecture de formation. La FSU-SNUipp fait le point sur les modifications à la rentrée 2025 et **continue à demander un moratoire pour une véritable concertation.**

Le ministère a publié un décret modifiant en profondeur toute l'architecture de la formation initiale à commencer par **la place du concours qui aura désormais lieu en 3ème année de licence au lieu de la 2ème année de Master. Une licence spécifique "professorat des écoles" est aussi créée.** Les étudiant·es issues de cette licence seront dispensé·es de certaines épreuves du concours.

**Les deux années de formation, allant de l'obtention du concours à la titularisation, seront rémunérées :**

- 1 400 euros nets la première année (*élève fonctionnaire*)
- 1 800 euros net la seconde (*fonctionnaire stagiaire*), cette dernière étant effectuée à 50% en responsabilité de classe.

**Elles seront toutes les deux prises en compte dans le calcul de la retraite. En contrepartie de cette rémunération, les nouveaux et nouvelles enseignantes devront rester 4 ans dans la fonction publique.**

Les différentes voies d'accès sont maintenues, la durée de formation pouvant être réduite de moitié et commencer directement en deuxième année selon celle dont seront issues les lauréates et lauréats.

La nouvelle formation sera désormais autant entre les mains du Ministère de l'Éducation Nationale que de celui de l'Enseignement supérieur : une co-

tutelle qui renforce le poids du MEN dans les différents parcours. Enfin, **le mémoire de master est remplacé par un rapport de stage.**

**Un simulacre de concertation, un calendrier intenable**

Cette réforme, présentée l'an passé, avait soulevé nombre de questionnements qui n'étaient pas résolus quand elle fut suspendue. Pourtant, au moment de remettre l'ouvrage sur le métier, le Ministère fait le choix de passer en force : **il a publié le décret de cette réforme le 17 avril dernier... avant même que l'ensemble des groupes de travail ne se soient réunis !** De même, l'arrêté sur l'organisation du concours est paru sans aucune concertation et sans qu'aucun contenu (sujets types) pour le 1er degré ne soit présenté aux organisations syndicales représentatives.

Quant aux décrets statutaires encadrant les métiers de l'enseignement, ils n'ont pas non plus fait l'objet de discussions préalables. Lors du comité social d'administration ministériel (CSA-M) du 27 juin 2024 des modifications d'ampleur ont été apportées le jour même du vote, interdisant toute analyse et débat sérieux et provoquant le départ de la quasi totalité des organisations syndicales.

Enfin, le calendrier de mise en place de la réforme est intenable : à seulement trois mois de la rentrée 2025, ni les Universités, ni les formateurs et formatrices, ni les étudiant·es ne savent à quoi s'attendre !

**Une réponse trop partielle à l'attractivité et un fond problématique**

Le recrutement à bac+3 et la formation rémunérée durant 2 ans avec la reconnaissance bac +5 peuvent répondre en partie à la crise d'attractivité du métier d'enseignant. **Si la FSU-SNUipp se félicite d'être entendue sur cette revendication qu'elle porte depuis longtemps,**

# des professeur·es

cela ne saurait suffire. En effet, sans réelle augmentation des salaires, sans amélioration des conditions de travail, il n'y a aucun miracle à attendre.

Sur le fond, la FSU critique une réforme qui vise à transformer le rôle des enseignant·es et CPE en simples exécutant·es. La suppression du mémoire en Master 2 et l'affaiblissement des contenus didactiques en sont des symptômes alarmants tant ils montrent la volonté d'enlever toute réflexivité aux entrant·es dans le métier en l'éloignant de la recherche universitaire.

La tutelle nouvelle du Ministère sur l'ensemble des parcours de formation montre une volonté de contrôle de l'institution qui ne peut être perçue que comme une volonté d'imposer, le plus tôt possible, les "bonnes pratiques" : une volonté de contrôle en somme.

Quant à la nouvelle voie de recrutement spécifique aux titulaires de la licence PE, qui les dispensera des épreuves d'admissibilité du CRPE, c'est une

atteinte à l'équité entre candidat·es **voire un coin enfoncé dans le principe même du recrutement par concours.**

## Une solution : le moratoire

Devant tant d'incertitudes et de méthodes contestables, cette réforme doit être suspendue et les discussions doivent reprendre : la FSU réclame un moratoire immédiat. Pour elle, il est urgent de repenser la formation et le recrutement des enseignant·es dans une logique qualitative permettant le développement d'un service public d'éducation réellement émancipateur pour les élèves et respectueux des personnels. **Alors que la session 2026 approche à grands pas, la balle est désormais dans le camp du ministère, qui devra choisir entre un passage en force ou une véritable réouverture des discussions.**

■ La FSU-SNUipp 19



**Adhésion anticipée pour l'année scolaire 2025-26**

**CONSTRUIRE ENSEMBLE NOS MÉTIERS !**

Universités d'automne et de printemps, stages, réunions d'information... : donnons ensemble du sens à nos métiers

**JE ME SYNDIQUE !**



## Carrière, formation, recrutement : des réformes contre nos métiers

Pour les personnels, les mesures liées au recrutement, à la formation, à la carrière redessinent en profondeur nos métiers et sont synonymes de déqualification. La réforme du recrutement à bac+2,5 abaisse les exigences disciplinaires du métier de professeur dans le second degré et réduit l'enseignant à un rôle d'exécutant lui niant, d'une certaine manière, le droit et la capacité à penser son métier, à réfléchir, à construire sa pratique au quotidien, à la fois par une base solide disciplinaire et didactique. Alors même que les défis auxquels nous sommes confrontés au quotidien, dans nos pratiques pédagogiques et dans nos classes, sont multiples, qui peut croire que c'est ainsi que nos métiers redeviendront attractifs ?

Il est indispensable de lier ces évolutions à d'autres qui ont une grande cohérence : les dernières évolutions présentées sur les carrières laissent entrevoir un choix politique clair et désastreux pour le second degré. En annonçant qu'il prévoyait de déplacer le troisième rendez-vous de carrière à l'orée de la classe exceptionnelle, avec des taux de promotions très faibles, le ministère démontre sa volonté de construire, de fait, un barrage à l'accès à la classe exceptionnelle. Cela dit beaucoup de la conception de la carrière par le ministère : elle n'existe pas ou peu car notre métier ne serait qu'un job, ou parmi tant d'autres dans une vie active, pour lequel il ne serait donc pas nécessaire de penser promotions, évolutions de carrières, avancement. Ce choix politique est révélateur. Et concernant les annonces d'un avancement accéléré en début de carrière, le ministère semble déjà y renoncer en n'ayant jusqu'à présent publié aucun texte.

## Le big bang

### du « Choc des savoirs »

Depuis bientôt 2 ans, le « Choc des savoirs » a occupé le champ des réformes. D'abord par le big bang systémique qu'il symbolisait : une École du tri, assignant les élèves à leur position scolaire et sociale. Si une partie du « Choc des savoirs » a été déjouée grâce à la mobilisation initiée par le SNES-FSU (les groupes de niveaux en Quatrième/Troisième, le DNB barrage, les classes prépa-Second), il en reste encore quelques derniers vestiges qu'il faut faire tomber. Pas seulement parce qu'ils sont les symboles du « Choc des savoirs ». Mais bien parce que les implications à moyen terme de cette vision du système éducatif sont catastrophiques.

Comme le « Choc des savoirs », le lycée Blanquer continue d'aggraver les inégalités sociales et de genre, enfermant très tôt les élèves dans des parcours socialement marqués.



Le message envoyé aux élèves et aux familles

# pour le second degré

est dévastateur : l'École de la République, non seulement ne tient plus ses promesses d'ascension sociale, mais fige les destins plutôt que de les contrecarrer.

Les politiques disruptives du gouvernement portent atteinte aux objectifs d'émancipation et de démocratisation du système éducatif. Le SNES-FSU s'oppose à cette casse du second degré et revendique des meilleurs salaires, de meilleures carrières pour rendre de nouveau nos métiers attractifs. Il refuse un nouveau budget d'austérité et appelle les personnels à se mobiliser.

## **Poudre de perlimpinpin et "prof bashing"**

Ces transformations de fond s'expliquent aussi car le service public d'Éducation est devenu un objet d'abord guidé par les considérations d'un agenda politicien plutôt que par l'intérêt général. Les annonces sécuritaires (fouilles, portiques) posent des jalons dans les campagnes électorales à défaut de travailler les questions de fond comme celle du climat scolaire. L'initiative d'une convention citoyenne sur les temps de l'enfant annoncée par un président de la République lancé dans un duel à distance avec son Premier ministre relève davantage d'une opération de diversion pour ne pas parler des postes non pourvus, des classes surchargées, de la crise profonde de nos métiers... Autant de maux qui résultent des politiques menées, et imposées, depuis son arrivée au pouvoir en 2017. Au-delà de l'agitation, de l'exercice annoncé du «

profbashing » autour des vacances scolaires, des risques d'externalisation de certaines disciplines, notamment artistiques, il faut rappeler ce qu'ont été les deux précédentes conventions citoyennes, notamment celle sur le climat. Plutôt qu'un exercice de démocratie participative, elles ont été le prétexte à valider et légitimer les options présidentielles.

## **« Urgence pour le second degré »**

Tout montre que le second degré est à un point de bascule : ses métiers, ses ambitions, son organisation sont menacés par des changements structurels qui pourraient en redessiner complètement les contours, ce qui ne serait pas sans conséquence pour notre société et la démocratie.

Peut-on se satisfaire d'un second degré où les personnels sont réduits à un rôle social d'exécutant ? Peut-on se satisfaire d'un second degré qui trierait les élèves, les assignerait à leurs positions, minant toujours plus notre modèle social ?

## **Nous ne nous y résignons pas car le SNES-FSU porte un projet ambitieux pour le second degré, ses personnels et ses élèves.**

■ Cédric Rava, SNES-FSU 19

# Protection de l'enfance au-delà de l'urgence

Ce mardi 8 avril, la commission d'enquête parlementaire « sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance » a rendu ses conclusions alarmantes faisant état de la situation désastreuse du secteur de l'aide sociale à l'enfance. Ces conclusions arrivent quelques mois seulement après la décision-cadre de la Défenseure des droits qui pointait fin janvier « des dysfonctionnements globaux, qui engendrent des atteintes graves et massives aux droits de l'enfant ».

Ces constats ne font que confirmer les alertes que la FSU Territoriale émet depuis plusieurs années, avec les autres organisations syndicales et les professionnel.le.s. Manque de moyens, disparité des conditions d'accueil des enfants entre les départements ou encore épuisement de professionnel.le.s en sous-effectif et sous-payés. En conséquence, collectivités et employeurs peinent à recruter des travailleurs sociaux. En témoigne le fait qu'aujourd'hui un éducateur sur deux a quitté le métier au bout de neuf années d'exercice (source DREES). De plus, les écoles de formation en travail social n'attirent plus, ce qui renforce la pénurie de professionnels.

Les enfants confiés, sous protection, sont les premiers à payer le prix des décennies d'austérité budgétaire qui touchent ce secteur. Le rapport souligne en outre que, comme dans les secteurs de l'autonomie ou de la petite enfance, cette situation ouvre la porte aux entreprises privées lucratives qui n'hésitent pas à faire du profit sur le dos des publics les plus vulnérables.

Malgré quelques avancées sporadiques, la loi de 2022 relative à la protection des enfants est restée très en deçà des ambitions affichées. Et alors que les collectivités départementales souffrent d'une absence chronique de moyens et de latitude, cette loi a engagé les départements dans de nouvelles dépenses sans véritable financement. Le constat est aujourd'hui accablant.

Et pendant ce temps, les parlementaires débattent d'une nouvelle proposition de loi visant à durcir la justice des mineurs, perçus comme une menace alors qu'ils sont de plus en plus victimes, comme en témoigne l'augmentation inquiétante des informations préoccupantes recueillies par les services d'aide sociale à l'enfance.



La FSU Territoriale dénonce ces choix politiques austéritaires et autoritaires qui dégradent l'accueil des enfants en danger. Elle rappelle ses revendications pour le secteur de la protection de l'enfance et ses agent.e.s :

## Pour améliorer l'organisation et les financements

- Attribuer des moyens au regard de l'augmentation des besoins ;
- Nécessité de remettre le repérage des situations et la prévention au cœur de l'action de protection de l'enfance ;
- Former les acteurs à l'importance du repérage et de la protection de l'enfance
- Garantir le versement par l'Etat à l'euro près des dotations compensatrices dues (RSA, protection de l'enfance, APA, handicap, etc.) ;
- Financer les ESMS en dotation globale et sortir du financement au prix de journée ;
- Octroyer la catégorie active aux professionnel.le.s intervenant en internat (la nuit, les week-end, jours fériés).

## Pour reconnaître les professionnels

- Créer un cadre d'emploi spécifique pour les assistants familiaux en leur assurant un réel déroulement de carrière et une sécurité professionnelle ;
- Revaloriser des grilles indiciaires et indexer les salaires sur le coût de la vie ;
- Aligner les grilles des filières sociales et médico-sociale sur les grilles types ;
- Attribuer le CTI à l'ensemble des professionnel.le.s de la filière sociale et médico-sociale et aux métiers associés (filières administrative et technique) ;
- Mettre en place d'urgence des mesures visant à l'attractivité des métiers sociaux et médico-sociaux (rémunérations, droits à congés, formation, accès aux concours, etc.) ;
- Reconnaître la pénibilité des métiers du travail social et médico-social ;

## Pour lutter contre l'épuisement des professionnels et redonner du sens à leurs interventions :

- Engager une concertation pour déterminer par métier et par mission des indicateurs de poids de charge garantissant un travail et un accompagnement sociaux et médico-sociaux de qualité ;
- Publier des décrets d'application fixant le taux d'accompagnement de qualité par mission ;
- Etablir des référentiels de pratique par métier et par mission pour une qualité d'accompagnement optimale ;
- Poursuivre une logique d'obligation de non-discrimination entre les publics, notamment les MNA au regard du reste des enfants confiés à l'ASE ;
- Favoriser dans chaque appel à projet, le mieux-disant en se basant sur cette qualité d'accompagnement attendue



# Le ministère de la justice cache des faits pour nourrir le **POPULISME** pénal

Nous apprenons ce jour, lendemain d'une mobilisation contre la Loi Attal, la tentative de camouflage du garde des Sceaux et de la direction nationale PJJ d'un rapport à charge contre les centres fermés. Il s'agit là d'un véritable scandale alors que nous dénonçons régulièrement les dysfonctionnements et violences qui émaillent les prises en charge au sein de ces structures privatives de liberté.

C'est dans un premier temps l'indignation et la colère que provoquent ces informations. Dans un contexte d'énième réforme répressive de la justice des enfants et des adolescent.es, conserver délibérément des informations aussi importantes par crainte d'influencer les débats concernant cette réforme, relève d'une faute morale, voire démocratique. Le garde des Sceaux a beau publier une circulaire enjoignant la PJJ de contrôler les services de placement de l'ASE, quand la propre Direction de la PJJ n'est pas en capacité de sauvegarder les principes éthiques qui voient guider l'action publique et les missions essentielles de la PJJ, à savoir, l'accompagnement, l'éducation et la protection des enfants et des adolescent.es qui nous sont confié.es.

Dans le même temps, le reportage sur TF1 diffusé la semaine dernière sur l'ensemble des messageries des professionnel.les de la justice, semble relever d'une commande du service de presse du ministère de la justice, ce qui revient à parler de "propagande" ministérielle pour les structures d'enfermement. Alors que dans le même temps, le service de presse ne diffuse pas une seule fois le reportage précédent diffusé sur France 2 (audiovisuel public) qui dénonce le manque de formation notamment des professionnel.les intervenant dans ces structures, et notamment celle de Pionsat (63).

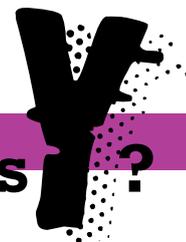
Le SNPES-PJJ/FSU fustige l'instrumentalisation des administrations publiques qui ne servent pas les intérêts des citoyen.nes mais les orientations politiques d'une "minorité de gouvernement" qui cache des informations sensibles. Nous appelons encore une fois, les parlementaires à s'opposer à la loi Attal alors qu'il devient manifeste que les informations qui sont communiquées et celles qui ne le sont pas tendent à orienter des débats. L'argumentaire de la direction nationale de la PJJ concernant le manque de fiabilité de l'étude est d'une totale indécence.

Enfin, le SNPES-PJJ/FSU appelle l'ensemble des professionnel.les de la PJJ à se mobiliser face à la loi Attal, avec nos partenaires, nous organiserons des mobilisations jusqu'au conseil constitutionnel.

Le ministère de la justice et la DPJJ démontrent aujourd'hui qu'au-delà d'exploiter et de maltraiter les personnels professionnel.les, ils cachent les dysfonctionnements des structures censées protéger des enfants et des adolescent.es. Il n'est plus possible de dire qu'on ne sait pas, lorsqu'on choisi de cacher un tel bilan.

**Le SNPES-PJJ/FSU soutiendra les lanceur.ses d'alertes qui portent le témoignage de telles pratiques et garantira leur anonymat conformément aux dispositions en vigueur et dans l'intérêt des missions de la PJJ.**





Les épreuves ponctuelles du bac pro ont été avancées en mai cette année. Par ricochet, les épreuves de CCF (en Maths, Anglais, Arts Appliqués, EPS, Enseignement Professionnel), c'est à dire celles qui sont conçues et organisées par les enseignants eux-mêmes, ont dû être avancées en avril, avant les vacances de printemps.

A partir du 26 mai, les élèves de terminale de lycée professionnel devaient s'orienter sur l'une des voies du « parcours en Y » : soit rester au lycée pour suivre des cours /modules de préparation à la poursuite d'études, soit partir en stage en entreprise, gratifié par l'état à hauteur de 100 euros par semaine.

Fin juin se déroulent les dernières épreuves de PSE, et d'oral de projet.

Le SNUEP-FSU avait dès le début alerté sur l'inanité du projet qui allait avoir pour conséquence d'avancer l'absentéisme de juin à mai<sup>1</sup>, et de supprimer encore davantage d'heures de formation pour le bac pro.

Plusieurs syndicats de l'Éducation Nationale ont lancé des enquêtes de terrain, aux niveaux départementaux, académiques et/ou national, et publient les chiffres de mi-parcours remontés depuis les établissements.

Le constat sur le fort absentéisme est partagé par tous et sans surprise : les élèves sont totalement démobilisés.

La majeure partie d'entre eux semble avoir opté pour le parcours « insertion professionnelle », c'est à dire le stage, particulièrement dans les filières industrielles.

Parmi les élèves ayant « choisi » le parcours poursuite d'études - ce groupe comprend aussi les élèves qui n'ont pas cherché ou trouvé de stage- l'absentéisme fait rage, avec un taux pouvant aller jusqu'à 65 %. Et il ne fait que croître.

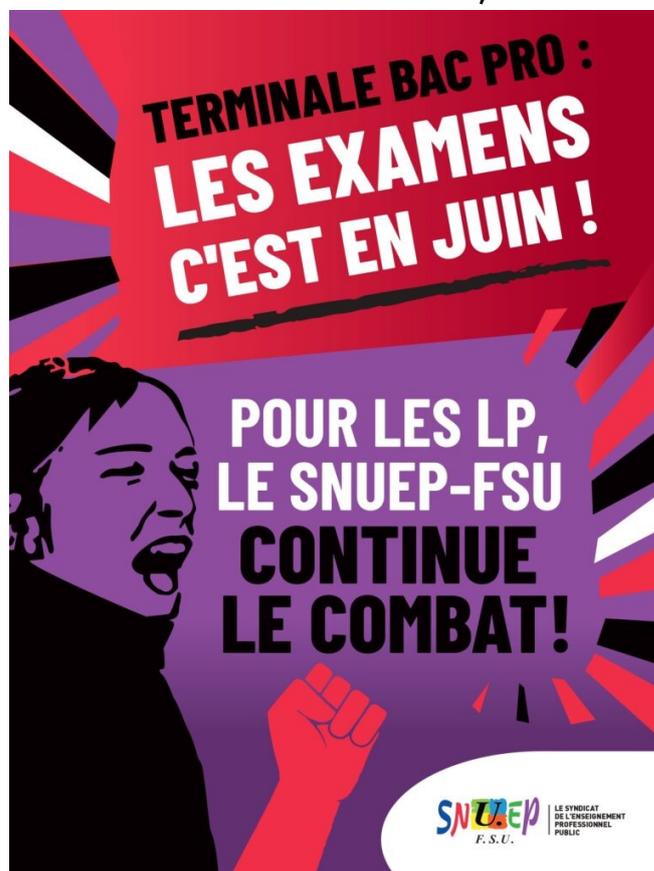
On constate également de l'absentéisme chez les élèves censés avoir opté pour un stage en entreprise. En effet, un job d'été est mieux rémunéré.

Puisque l'essentiel des examens est derrière eux, que les résultats de parcoursup commencent à tomber, beaucoup d'élèves ne voient pas l'utilité de retourner en classe.

Ce constat est le même que l'établissement ait décidé de conserver les emplois du temps habituels, ou qu'il les ait remodelés pour proposer des « modules de poursuite d'étude ».

Cette catastrophe pédagogique doit être stoppée. Les examens doivent revenir en juin. Le SNUEP-FSU s'oppose à toute reconduite du parcours en Y l'an prochain. Il n'a pour conséquence que d'aggraver l'absentéisme et le décrochage scolaire chez les élèves déjà les plus fragiles. Il contribue à supprimer du contenu de formation et à dévaloriser le diplôme de bac pro.

■ Céline Droal, SNUEP-FSU 19



<sup>1</sup> L'absentéisme est déjà plus important en LP et en fin d'année qu'en LGT



## Pour la défense des opérateurs de l'éducation nationale **CANOPE, CEREQ, CNED, FEI, ONISEP**

La ministre des Comptes publics Amélie de Montchalin a annoncé le 27 avril que « 2 à 3 milliards d'économies » seront

d'euros de la subvention de l'Onisep, près de 25 % du montant total, ce qui serait un coup mortel à son fonctionnement. Le ministère, embarrassé, parlerait de répartir cet effort sur l'ensemble des opérateurs.

faits en supprimant et fusionnant une partie des agences et opérateurs de l'État. Elle précise qu'un « tiers des agences et des opérateurs » de l'État allaient être « fusionnés ou supprimés ». Elle décline ainsi les mesures à venir pour anticiper le futur budget d'hyper austérité 2026 de l'État.

Non seulement, les subventions ministérielles à chaque opérateur sont déjà insuffisantes et poussent à la recherche de fonds propres (incitant chacun à se transformer en entreprise privée) mais, de surcroît, une baisse en 2025 entrainerait démotivation pour les personnels et difficulté à fonctionner pour les services.

Pour connaître les modalités précises de cette opération, Amélie de Montchalin a renvoyé à la mi-mai : « Je serai auditionnée par une commission du Sénat, je ferai des annonces à ce moment-là ».

Face à ce bricolage budgétaire, le SNASUB-FSU demande le rétablissement des subventions à la hauteur des enjeux de chacun d'entre eux, des créations d'emplois là où besoin est. Nous appellerons à la mobilisation des personnels au cas où des annonces de fusions ou de suppressions d'opérateurs seraient faites.

Alors que les budgets des opérateurs de l'Éducation nationale sont régulièrement rabotés, périodes d'économies exceptionnelles ou pas, ils seraient de nouveaux prioritairement ciblés ? Des sénateurs ont même porté la demande extravagante de supprimer 5 millions



## Par son soutien au projet de loi Duplomb, A. Genevard fait fi de la santé humaine comme de l'environnement !

Présenté mardi 26 mai 2025 devant l'Assemblée Nationale et sous la pression des représentant.es d'une agriculture productiviste et agro-industrielle, le Projet de Loi Duplomb ne sera finalement ni débattu, ni amendé par les député.es. Ce projet de Loi, très contesté, est porteur de mauvaises nouvelles pour notre santé à toutes et tous (agriculteur-ices, consommateur-ices, habitant-es voisin-es de parcelles agricoles) et pour l'environnement. Les débats autour de ce texte ont purement et simplement été victimes d'un nouveau déni de démocratie, empêchant toute discussion dans l'hémicycle. Ainsi, le rapporteur du texte ayant lui-même soumis au vote une motion de rejet plébiscitée par le bloc central, la droite et l'extrême droite, c'est la version initiale du sénateur Duplomb non amendée par l'assemblée qui sera soumise à une commission mixte paritaire dont les débats ne sont pas publics et dans laquelle la droite est sur-représentée...

contrôle du milieu agricole dans leur posture victimaires, sans pour autant régler le principal problème du monde agricole : une rémunération juste des producteur-rices. Sous couvert de lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur-ice, ce projet de loi est une attaque en règle contre les faits scientifiques qui prouvent la toxicité des pesticides concernés par ce texte (cancérogènes, mutagènes, neurotoxiques tant pour les animaux que pour l'homme...), mais aussi contre la santé publique et contre l'intérêt général.

Pire !!! La journée de mardi a été le théâtre du soutien plein et entier de notre propre Ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, qui s'est tenue au côté des représentant-es de la FNSEA et des JA devant l'Assemblée Nationale (pendant que la Coordination Rurale mettait elle la pression aux député.es de gauche, comme Annie leur avait suggéré au détour d'une interview "mal interprétée"), cela au détriment de l'impact que ce projet de loi va avoir sur les missions mêmes des services dont elle a la charge. Voilà une posture qui en dit long sur sa position plus que proche de la FNSEA.

Les syndicats membres de l'Élan Commun dénoncent le vote de cette motion de rejet, véritable déni démocratique, ainsi que le soutien inconditionnel de notre Ministre à l'agro-industrie par son approbation de ce texte qui porte en son sein une attaque contre l'esprit même de nos missions et qui va impacter jusqu'à l'enseignement agricole technique et supérieur. Nos missions, porteuses de prévention des risques, sont mises sur le banc de touche, alors que les crises sanitaires multiples ont prouvé que la prévention des risques et une surveillance active des pratiques agricoles étaient essentielles à la préservation de la santé publique comme de l'environnement.

En effet, en plus de réintroduire des pesticides interdits à cause de leur dangerosité, ce texte s'attaque aux fondements même des politiques de prévention des risques que servent nos missions, en remettant en cause le pouvoir décisionnaire de l'ANSES et en confortant les agresseur-ses des agents de



Bousculée par un avenir incertain et fragilisée par l'enchaînement de crises multifactorielles, la santé physique et mentale des jeunes se dégrade. Ce constat alarmant met en péril une part essentielle de l'avenir de notre société.

Chaque année, les 7816 infirmières de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur réalisent 18 millions de consultations, accueillant et écoutant librement les élèves. Elles jouent un rôle crucial dans la réussite scolaire, notamment dans :

**L'accueil et l'accompagnement des jeunes**

**L'éducation à la sexualité**

**L'inclusion et la lutte contre le décrochage scolaire**

**La protection et la prévention des violences et du harcèlement**

**La promotion de la santé et du bien être.**

Or, nos moyens ne sont pas à la hauteur des enjeux !

Manque de postes et de formations adaptées: l'explosion des demandes nous met dans l'incapacité d'assurer nos missions fondamentales.

Malaise professionnel croissant: le manque de reconnaissance et les conditions de travail dégradées poussent de nombreuses infirmières à quitter leur postes.

Réforme inadaptée de la santé à l'école: le projet actuel éloignerait encore davantage les infirmières des élèves et affaiblirait le rôle de l'institution scolaire dans l'accès à la santé et à la réussite scolaire de tous.

**Nous demandons des mesures immédiates !**

Création de postes: la proposition des sénateurs de créer 7417 emplois infirmiers doit impérativement aboutir.

Reconnaissance statutaire: Une grande loi infirmière doit reconnaître l'exercice des

infirmières de l'Éducation Nationale comme une spécialité à part entière, avec un master intégré aux INSPE.

L'abandon de la réforme annoncée, qui imposerait un modèle inadapté et éloignerait les infirmières des élèves

Revalorisation salariale indispensable : Malgré l'octroi du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) en 2024, les infirmières touchent près de 600 E de moins par mois que les agents du même niveau de responsabilité. Une augmentation substantielle est indispensable pour recruter et fidéliser les infirmières de l'Éducation nationale.

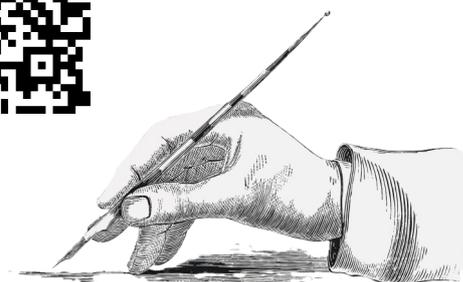
Ne laissons pas notre jeunesse sans les soins et le soutien dont elle a besoin!

**Signez cette pétition pour exiger une santé à l'école digne et efficace!**

# LES INFIRMIÈRES, ON Y TIENT, ON LES RETIENT !



<https://www.change.org/p/les-infirmi%C3%A8res-on-y-tient-on-les-retient>



## Le SNEP-FSU mène l'enquête



L'enquête nationale « Gymnase Score », lancée par le SNEP-FSU pour dresser un état des lieux des conditions d'enseignement de l'EPS, livre déjà des résultats édifiants. Avec plus de 3 400 réponses enregistrées à ce jour, soit plus de 40 % des EPLE, cette consultation massive permet de dégager plusieurs tendances fortes.

Première alerte : près de 49 % des établissements obtiennent une note D ou E concernant la qualité des conditions d'enseignement de l'EPS. Si l'on inclut les notes C, ce sont 70 % des établissements qui signalent des conditions préoccupantes. Le déficit d'installations est particulièrement problématique pour l'enseignement de la natation : 13,4 % des collèges n'ont pas du tout accès à une piscine. Concernant les gymnases : 52 % des établissements ne disposent que d'un seul gymnase. Pourtant, le ministère de l'éducation nationale préconise que tout établissement avec 5 enseignantes d'EPS ou plus dispose d'un 2e gymnase. Une situation alarmante qui compromet l'ambition d'un accès égalitaire à une éducation physique de qualité.

Côté état des équipements sportifs, les résultats sont tout aussi préoccupants : 81 % des gymnases obtiennent une note moyenne ou faible (C, D ou E) en termes de fonctionnalité, et 71 % en matière d'écoresponsabilité, santé et sécurité. Le SNEP-FSU a

toujours alerté sur la nécessité de rénovation des équipements sportifs. Particulièrement ceux construits avant 2005, soit 85 % d'entre eux, car leurs normes de construction ne répondent pas aux obligations de réduction de 40 % des émissions de CO2 à l'horizon 2030 (décret tertiaire).

Face à ces constats, la mobilisation syndicale est essentielle.

Le SNEP-FSU agira au côté des collègues pour porter la nécessité d'améliorer les conditions d'enseignement de l'EPS et construire le rapport de force nécessaire pour obtenir des moyens à la hauteur des besoins. L'enjeu désormais est d'accélérer encore la participation jusqu'au 10 juin, date de clôture de l'enquête. Chaque établissement qui répond renforce la légitimité d'un diagnostic collectif, outil essentiel pour porter des revendications fortes : construction, rénovation des équipements, accès à la piscine pour tous et toutes, prise en compte des enjeux environnementaux. Dans cette dernière ligne droite, l'appel est clair : collègues, faites entendre votre voix !

**La dynamique est lancée, ne laissons pas passer cette occasion de défendre l'EPS et le droit à des conditions d'enseignement dignes pour tous et toutes.**



# AESH

## **un vrai métier un vrai corps de fonctionnaire !**

Les AESH constituent le deuxième métier de l'Éducation nationale en nombre de personnels mais ils et elles ne sont toujours pas reconnus et leurs salaires sont toujours aussi bas.

**Pourtant, l'accompagnement des élèves en situation de handicap est une mission essentielle et pérenne de l'École. C'est un véritable métier avec des compétences professionnelles spécifiques pour faire réussir les élèves et qui relève d'un véritable statut.**

L'École doit être pleinement inclusive pour bâtir une société réellement inclusive, sans discrimination pour les personnes en situation de handicap.

**AESH, face à l'urgence, un corps de fonctionnaire maintenant !**

Avec les organisations syndicales FSU, SE-Unsa, CFDT Éducation Formations Recherche Publiques, CGT éduc'action, SNALC, SUD éducation je soutiens la nécessité et l'urgence à créer un corps de fonctionnaire pour les AESH.

# SIGNEZ LA PETITION

[www.mapetition.org/AESH/](http://www.mapetition.org/AESH/)

